

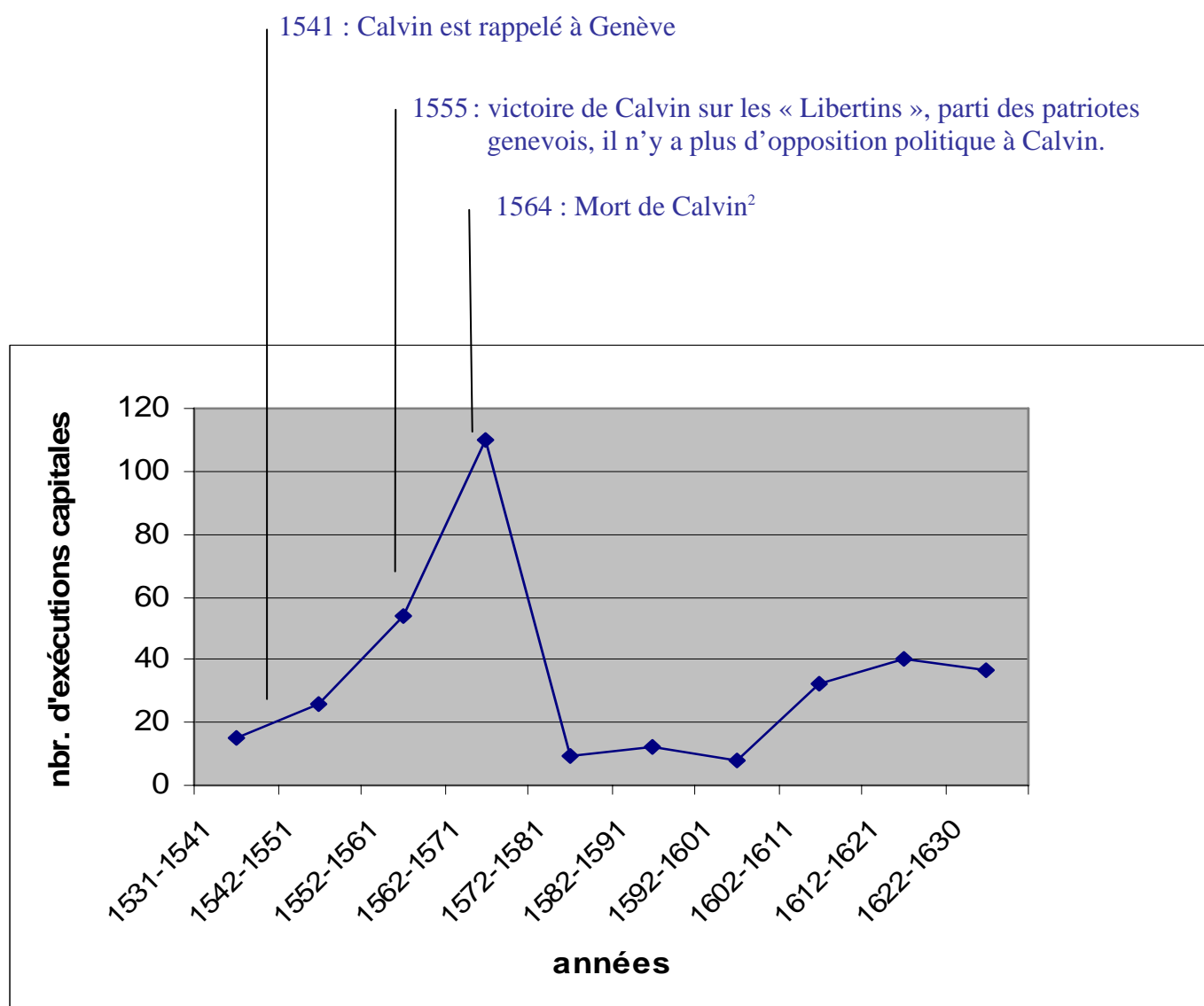
La peine capitale à Genève de 1531 à 1630

Extrait de VERNHES RAPPAZ, *La noyade judiciaire à Genève : 1558-1619*, 2 Vol, Genève, 2008

1. Procédures criminelles et exécutions capitales de 1531 à 1630

a. L'évolution quantitative (1531-1630)

Dans le but de resituer la noyade judiciaire dans le contexte de mise en application de la peine capitale à Genève, le décompte du nombre de procédures criminelles se concluant par une sentence de mort entre 1531 et 1630 a été effectué. Tout en tenant compte des précautions à prendre concernant l'inventaire à partir duquel a été effectué ce décompte¹, 416 cas d'exécutions capitales sont répertoriés.



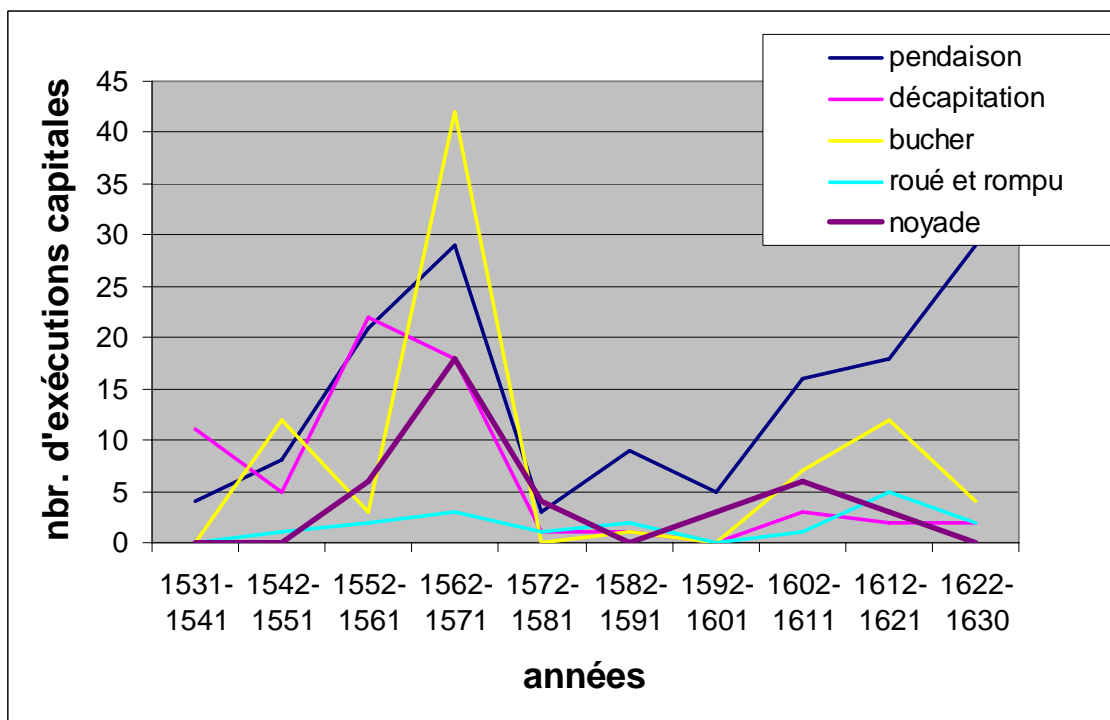
¹ AEG, Inventaire des procédures criminelles 1^{ère} et 2^{ème} série. Il n'y a pas de PC recensé dans l'inventaire de 1^{ère} série entre 1573 et 1579 et il y a seulement un PC recensé entre 1589 et 1600. En fait de 1572 à 1602, l'inventaire s'avère lacunaire rendant sa fiabilité insuffisante pour qu'une évaluation quantitative des exécutions capitale durant cette période soit représentative. De plus, selon William MONTER, « Crime and Punishment in Calvin's Geneva, 1562 », in *Enforcing Morality in Early Modern Europe*, Londres, 1987, p. 281, seulement 47% des PC genevois auraient été préservés en 1562 et 53% pour 1552. Bernard LESCAZE, « Crimes et Criminels à Genève en 1572 », in *Pour une histoire qualitative : études offertes à Sven Stelling-Michaud*, Genève, 1975, pp. 45-71, seulement 10,18 % des PC pour l'année 1572 auraient été conservés.

² En bleu, repaires chronologiques ajoutés par le site.

[Note du Site : Pour que les chiffres soient mis dans le contexte de l'augmentation de la population genevoise, due notamment à la venue des réfugiés, quelques repaires : en 1550, Genève compte 12'400 habitants, en 1560 21'322 et en 1570 15'960.³ La baisse de la population est certainement l'élément le plus surprenant, d'autant plus qu'il s'est effectué en l'espace de dix ans, c'est-à-dire rapidement. Cela signifie donc que si beaucoup sont venus à Genève, attirés par le calvinisme, beaucoup en sont aussi repartis. Ces chiffres montrent aussi que l'augmentation de la population genevoise ne suffit pas à expliquer l'augmentation du nombre d'exécutions capitales que l'on constate entre 1531 et 1571.]

Basée sur l'évaluation du nombre d'exécutions capitales à Genève de 1531 à 1630, la courbe établie par périodes de dix années fait apparaître des variations importantes qui permettent d'isoler des phases qui pourraient représenter un temps de durcissement de la répression criminelle à Genève. Cependant, les lacunes de l'inventaire⁴ et les variations démographiques⁵ consécutives à l'afflux de réfugiés dans la cité pondèrent toute interprétation quantitative de la répression pénale durant cette période. Une augmentation progressive du nombre d'exécutions capitales est visible de 1542 à 1561 et s'intensifie entre 1562 et 1571. En revanche, la diminution du nombre de mises à mort est peut être moins rapide que le graphique ne l'indique mais, indéniablement dès 1602 et ultérieurement, le nombre d'exécutions est inférieur à celui de la période de 1552 à 1571.

b. Les modalités d'applications de la peine capitale (1531-1630)



³ Chiffres réunis par Alfred Perrenoud, *La population de Genève, XVIe-XIXe siècles*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Mémoires et documents, t. XLVII, 1979, p. 30, tableau 1

⁴ Cf. note précédente.

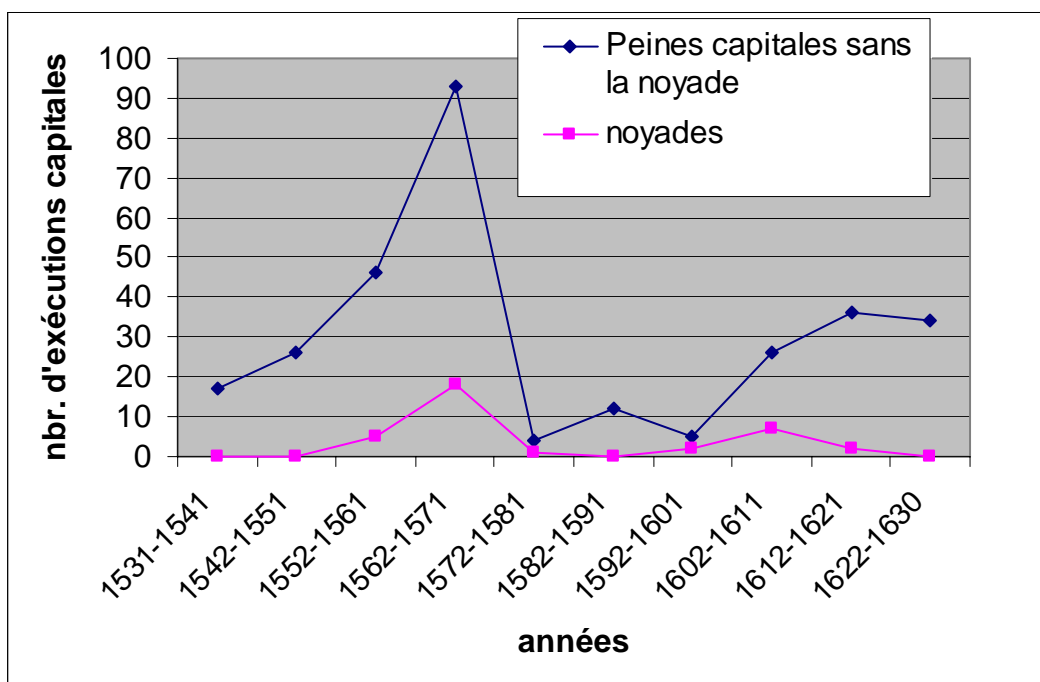
⁵ Alfred Perrenoud, *La Population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle, étude démographique*, Jullien, Genève, Champion, Paris, 1979.

Feu, corde, hache, roue et eau sont les instruments privilégiés de la justice criminelle genevoise. La diversité des peines témoigne de l'intégration de Genève dans le modèle pénal européen du XVI^e siècle décrit précédemment. De 1562 à 1572, période de plus grande activité pénale, tous les modes d'exécutions sont utilisés. Appliquées suivant la ligne générale de croissance et de décroissance du nombre d'exécutions précédemment observé, aucune modalité d'exécution ne remplace complètement les autres. En fait la roue est peu utilisée à Genève alors que le bûcher semble être appliqué à des moments précis et tout particulièrement lors d'exécutions groupées (ex : la sorcellerie), dans le même temps, pendaison et décapitation continuent à être employées. Mais malgré des fluctuations, l'utilisation de ces diverses techniques de mise à mort ne semble jamais s'interrompre tout au long du XVI^e siècle.

A partir de 1612, seul le nombre de pendaison augmente et cette modalité d'exécution semble remplacer progressivement les autres instruments de la peine capitale. A tel point, que dès 1622, et tout au moins jusqu'en 1630, la pendaison devient la peine capitale la plus utilisée à Genève.

2. L'exécution capitale par noyade.

Durant la même période (1531-1630), la répartition des contentieux criminels selon la pénalité semble démontrer que le choix de la peine se fait en fonction du crime réprimé. L'examen du type de crime en rapport à la peine infligée révèle que si la pendaison est le châtement réservé au vol pendant un siècle, il s'avère que des crimes tels que l'adultère, le viol d'enfant, l'inceste, la sodomie, l'infanticide forment un contentieux criminel sanctionné par des peines variées mais que de 1558 à 1619, les magistrats privilégient le recours à la noyade judiciaire pour sanctionner les crimes de « mœurs » ou crimes « moraux ».



La courbe du nombre d'occurrences de noyades judiciaires suit les fluctuations générales du nombre d'exécutions capitales durant le XVI^e siècle. De 1552 à 1571, à peu près 15% des peines capitales se pratiquent

par noyade. Mais si l'apparition et la disparition d'un nouveau mode d'exécution s'inscrit dans le modèle européen, le choix spécifique de l'eau en tant que technique d'exécution, est une caractéristique genevoise. Les raisons d'une telle spécificité sont à rechercher à travers l'examen du contentieux criminel de ce mode d'exécution et l'étude de chaque procédure criminelle menant à une condamnation à mort par noyade.